

**COMPTE RENDU
DE LA SOIRÉE PUBLIQUE DE DISCUSSION
TENUE AU PAVILLON DU PARC DE L'ILE DE LA VISITATION
LE 10 OCTOBRE 2018**

**SUJET : PROPOSITION D'UNE RUE PARTAGÉE SUR
LE BOULEVARD GOUIN EST**

TABLE DES MATIÈRES

1- MISE EN CONTEXTE	1
2- DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE	1
3- PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES	2
4- MOT DE CLÔTURE	3

1- Mise en contexte

Le 10 octobre 2018, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville invitait les résidents du secteur Gouin Est à une soirée de discussion afin de connaître leur point de vue sur un projet pilote de rue partagée sur le boulevard Gouin Est entre les rues De Martigny et Saint-Firmin.

Les représentants de l'arrondissement et de la Ville de Montréal présents à la rencontre étaient :

- **Jérôme Normand**, conseiller de la Ville, district du Sault-au-Récollet
- **Jean-François Desgroseilliers**, directeur de cabinet
- **Gilles Côté**, directeur, développement du territoire et du service aux entreprises
- **Colette Boudrias**, commissaire-adjointe au développement économique
- **Liane Morin**, conseillère en consultation et participation, et animatrice de la soirée
- **Danielle Pineault**, agente de recherche, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

2- Déroulement de la soirée

La soirée a rassemblé environ 25 participants. Monsieur Jérôme Normand présente l'objectif de la rencontre qui est de connaître le point de vue des résidents sur la possibilité d'inscrire l'aménagement d'une rue partagée entre les piétons, les cyclistes et les automobiles au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* de la Ville de Montréal.

Monsieur Gilles Côté poursuit en mentionnant que le choix du segment du boulevard Gouin Est entre les rues De Martigny et Saint-Firmin permet de préserver et de développer le noyau commercial du Sault-au-Récollet, en plus de favoriser l'accès privilégié au parc-nature de l'Île de la Visitation. La piste cyclable Gouin traverse ce secteur.

Mme Colette Boudrias explique que le projet de rue partagée constitue l'une des composantes intégrée à l'aménagement récréotouristique et culturel du Parcours Gouin. Elle présente les caractéristiques et l'approche participative du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* de la Ville de Montréal. Ce concept des Pays-Bas crée des zones de rencontres et des rues conviviales conçues prioritairement pour les piétons et les cyclistes, les voitures pouvant y accéder à 20 km/h. Plusieurs exemples de voies partagées sont démontrés.

Une période de commentaires et de questions a suivi.

3- Période de questions et commentaires

Q/ : Question

R/ : Réponse

C/ : Commentaire

Synthèse des questions et commentaires

Q/ : Le boulevard Gouin est déjà apaisé et convivial: qu'est-ce que ça changerait?

R/ : L'idée d'une rue partagée consiste à aller un peu plus loin dans l'amélioration du secteur (ex : mobilier urbain, signalisation, marquage au sol, saillies de trottoirs). Si les résidents sont favorables, ils seront appelés à participer à l'élaboration de la rue partagée en fonction de leurs besoins et de leurs préoccupations.

C/ : Les commerçants sont absents et leurs opinions sont importantes.

C/ : Il faudrait que des commerces comme la chocolaterie et le torréfacteur puissent installer des tables et des chaises dehors.

R/ : Les commerçants ont également été invités. Ils seront incités à participer au projet.

Q/ : Il y a peu de résidences sur Gouin. À partir du parc Lomer-Gouin, on pourrait plutôt aménager la rue St-Firmin ? On relierait Gouin aux commerces de Fleury.

Q/ : Pourquoi ne pas aller jusqu'à de Lille pour inclure l'entrée du parc-nature ?

R/ : La limite du territoire reste à discuter avec les citoyens.

Q/ : Quel sera l'impact sur la circulation de l'ensemble du secteur ? Nous avons gagné un sens unique, c'est un acquis important que nous voulons conserver à tout prix. Il y a un effort à faire pour améliorer la signalisation et impliquer la force policière pour le faire respecter (il peut y avoir jusqu'à 10 autos à l'heure en contresens).

R/ : Si le projet est accepté, une rencontre de co-crédation serait convoquée possiblement à l'hiver 2019.

Q/ : Sur la rue Des Prairies, plusieurs triplex ont trois autos. Il ne faudra pas bloquer les rues transversales. Est-ce que les accès aux stationnements sur rue seront maintenus même si l'achalandage augmente ?

R/ : L'arrondissement entend conserver tous les accès aux résidences.

Q/ : Les propriétés sont près de la rue. Y a-t-il un moyen de ralentir certains cyclistes ? J'ai de la difficulté à sortir de mon entrée.

C/ : Avec une texture de rue en pavés, la vitesse des cyclistes diminue naturellement.

R/ : C'est une proposition à envisager lors d'une rencontre de co-crédation en 2019.

C/ : J'ai une inquiétude concernant la possibilité de flânage et de bruit surtout durant les belles soirées d'été.

R/ : Le PDQ 27 sera informé du nouvel aménagement et une présence policière pourrait être accentuée.

Q/ : Il faut d'abord finir ce qui a été commencé. À l'îlot De Martigny: où en est le projet d'une fontaine ? est-ce qu'il y aura un aménagement paysager ? De plus, l'emprise de la Ville est très proche des maisons.

R/ : Le projet de fontaine n'est pas mort. Il pourrait être intégré au *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées* de même que l'aménagement paysager. Quant à la proximité de l'emprise publique et des maisons, notre équipe d'ingénieurs peut soumettre des propositions en fonction des commentaires et suggestions des résidents. L'aménagement temporaire de l'an 1 et de l'an 2 sera évalué annuellement avec les résidents ce qui permettra les ajustements.

Q/ : Quels sont les coûts d'un tel projet ?

R/ : Pour les deux premières années d'aménagement temporaire, le coût s'élève à 200 000\$ par année assumé en parts égales par le *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées* et par l'arrondissement. Si le projet devient permanent, le budget variera entre 300 000\$ et 400 000\$.

Q/ : Pourquoi les résidents de la rue Du Pressoir et de Saint-Firmin n'ont pas été invités?

R/ : L'arrondissement voulait d'abord rejoindre les principaux intéressés, à savoir les résidents directement touchés par le projet. Si nous recevons l'aval du projet ce soir, la population du quartier sera invitée à participer à cette création collective.

Synthèse des interventions concernant l'approbation des résidents au projet

C/ : Je suis d'accord avec la proposition car il s'agit de continuer ce qui a déjà été fait sur Gouin. Il y a des défis à relever : les maisons sont proches de la rue; la garderie génère une certaine circulation; il y a des efforts à faire pour s'assurer que le sens unique soit vraiment bien respecté; l'accès à l'école de la Visitation doit être sécuritaire et la signalisation scolaire doit être adéquate.

C/ : J'adhère à votre proposition à condition qu'on respecte les idées et les revendications des résidents.

C/ : Le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation est un attrait à mettre en évidence.

C/ : Ce projet pourrait aider à relancer les petits commerces.

C/ : Les résidents ont une préoccupation patrimoniale. Mettre en évidence le patrimoine devrait dicter les aménagements car on veut que les gens puissent apprécier les lieux.

C/ : L'ajout de saillies aiderait à sécuriser le secteur.

C/ : Il faut aménager la fontaine de l'îlot De Martigny.

4- Mot de clôture

Monsieur Gilles Côté remercie les participants de leur appui au projet et assure que leurs commentaires seront pris en compte. Un consensus favorable est donc obtenu pour déposer la candidature de l'arrondissement au financement du *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées*. Il réaffirme la volonté de l'arrondissement de travailler en collaboration avec les citoyens qui seront contactés l'hiver prochain pour la co-crédation de leur rue partagée. Dans la mesure du possible, l'aménagement temporaire de l'an 1 pourrait être réalisé à l'été 2019 avec une évaluation l'automne suivant.